



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Caen, le 24 juin 2020 à 13h00

Application du jugement 21 février 2020 du Tribunal Administratif de Caen

En application du jugement rendu, le 21 février 2020, par le Tribunal Administratif de Caen, les services de l'État (*direction de la Cohésion Sociale, Police Nationale, Services en charge du droit au séjour*) ont apporté leur concours au Département du Calvados aux fins de procéder à l'opération d'évacuation du squat, situé au 4 rue Albert Bayet à Mondeville,

Cette opération est maintenant terminée.

Toutes les personnes occupant illégalement ce site ont été prises en charge et hébergées par l'État.

Au total, 38 personnes ont été recensées :

- 5 personnes en situation de demande d'asile, ou en situation régulière, ont été orientées vers une solution d'hébergement appropriée dans l'attente de l'examen de leurs demandes d'asile ;
- 4 ressortissants étrangers adultes en situation irrégulière au regard du droit du séjour ont été placés en rétention administrative ;
- Les autres personnes présentes, également en situation irrégulière, sont hébergées par l'État afin de permettre l'examen complet de leur situation administrative. Si l'irrégularité de celle-ci est confirmée, elles seront assignées à résidence dans leur hébergement et invitées à quitter le territoire national.

Depuis 2016, l'État a très significativement accru l'offre d'hébergement d'urgence dans le Calvados, tant pour les demandeurs d'asile que pour le public dit "généraliste". Au total, le parc d'hébergement financé par l'État est passé de 2.200 places en 2016 à plus de **2.700 places en 2019**, soit une augmentation de 24 %.

L'effort financier du contribuable national dans le Calvados s'élève, ainsi, à **18 millions d'euros par an**, pour cette seule catégorie d'hébergement.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr

Suivez-nous sur

www.calvados.gouv.fr

